Habilitation BS et/ou BE Manœuvre et/ou HE Manœuvre - Formation

Module théorique

Formation e-learning

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir ou actualiser ses connaissances théoriques nécessaires à la réalisation en sécurité d'opérations simples et/ou de manoeuvres
Se préparer à l'obtention ou au renouvellement d'une habilitation électrique

Compétences visées

-Connaître la réglementation, la norme et les habilitations
-Notions élémentaires d'électricité
-Connaître les risques liés à l'électricité
-Connaître les mesures de prévention des risques électriques
-Savoir exécuter des travaux de remplacement, de raccordement, et/ou de manoeuvres simples
-Savoir travailler en toute sécurité

PUBLIC

Personnel d'exploitation ou d'entretien ''non électricien'' appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 6 heures.

Nombre de participants de 1 à 1 participants maximum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Niveau BS : Avoir des connaissances en électricité
BEmanœuvre : savoir identifier les matériels
Disposer d'un poste de travail permettant l'utilisation du module dans les meilleures conditions détaillées dans l'annexe A jointe à ce document
Pour le renouvellement : avoir réalisé une formation initiale ou recyclage de moins de 3 ans

Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail, issus du décret n° 2010 _ 1118 du 22 septembre 2010
NFC 18-550 du 3 octobre 2011

Programme détaillé

En mode «formation initiale : le stagiaire suit l'ensemble des chapitres et est évalué en fin de parcours. A l'issue de l'évaluation finale des connaissances du stagiaire, une attestation de suivi de parcours est délivrée.

En mode «recyclage» : des tests de positionnement permettent de fournir automatiquement le parcours adapté aux connaissances du stagiaire. La durée du recyclage varie selon le profil.

Chapitre 1 - Contexte réglementaire et normatif
Chapitre 2 - Notions d'électricité
Chapitre 3 - Analyse des risques liés à l'électricité
Chapitre 4 - Opérations et niveaux d'habilitations
Chapitre 5 - Prévention des risques liés à l'électricité
Chapitre 6 - Incendie et accidents d'origine électrique
Chapitre 7 - Interventions BT
Chapitre 8 - Manoeuvres

Évaluation des connaissances (via QCM)

Des synthèses à télécharger complètent chaque chapitre. L'apprenant pourra consulter ces documents dès que nécessaire.

Produit totalement nouveau incluant de très nombreuses vidéos et animations 3D, très réalistes, pour une meilleure appropriation des connaissances par les stagiaires.

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation.

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.
Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr